



# Colis de fin d'année



**Du**

**Lundi 4**  
**Décembre**  
**2023**

**au**  
**Dimanche**  
**7 Janvier**  
**2024**

- Son poids (*5kg maximum*)
- Le contenant (*sac plastique non isotherme*)
- Le contenu (*objets autorisés*)
- L'inventaire du contenu

*Vous devez mettre votre colis dans un sac cabas. Vous ne pouvez pas l'envoyer. **1 seul dépôt possible***



Il faut que les produits puissent être **conservés à température ambiante (viande séchée ou bien cuite).**

choisir des aliments qui se conservent facilement. Les produits artisanaux ou dits « maison » devront être présentés dans des sachets alimentaires ou des étuis plastique transparents.

## **C'est interdit**

- Les denrées périssables dont la conservation n'est pas possible à température ambiante.
- Les produits liquides ( les boissons sont interdites qu'elles soit alcoolisées ou non )
- Les denrées alimentaires alcoolisées ; les produits alcooliques ( eau de toilette, parfum...)
- Alcool ou produit comportant de l'alcool (*chocolat à la liqueur, parfum, etc.*)
- Le tabac à rouler ou les cigarettes
- Chewing-gum
- Épices
- Levure chimique
- Viande crue (*la viande séchée est permise*)
- Crustacés et coquillages
- Conserves métalliques
- Objets tranchants et coupants
- Récipients en verre
- Matériel informatique et téléphonique
- Produits d'hygiène
- Les plantes
- Les animaux

**Les produits en poudre : café, chocolat en poudre ou autre ne passent pas.**